

Délibération n° 26-007**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du :** 09 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 février à 10 heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame WIART Virginie, Vice-Présidente Déléguée.

En suite de convocation en date du 02 février 2026.

Secrétaire de séance :

Mme Virginie WIART

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 11

Effectif votant : 12

Étaient Présent (s) : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Étaient Absents, excusés ou représentés :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ, **Mme Florence NOCHELSKI donne procuration à Mme Maria-José POMBAL.**

Objet de la délibération

Immobilier - Résiliation et réalisation de bail.

Résiliation et réalisation de bail au 1^{er} mars 2026.

Monsieur et Madame JAMEZ Thierry ayant cessé leur activité, Madame CAUCHY Marine demeurant 3 Hameau de Richemont à Forest-en-Cambrésis (59222), s'engage à reprendre à compter du 1^{er} mars 2026 et jusqu'au 30 Septembre 2035, le bail pour la parcelle de terre reprise au tableau ci-dessous :

Terroir	Références Cadastrales	Contenance	Cédant	Locataire/Preneur	Fermage Base au 01/10/2025	DON + FRAIS ACTE
MONTAY	ZI 33	3h 03a 00ca	Monsieur et Madame JAMEZ Thierry 11 Rue de Bourgogne 02100 LESDINS	Madame CAUCHY Marine 3 Hameau de Richemont 59222 FOREST-EN-CAMBRESIS	589.15 €	55,00 €

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décident :

De se prononcer **favorablement** sur la résiliation et la réalisation de bail ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de
la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente déléguée,


Mme WIART Virginie.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

